

**Nous proposons 5 axes de prévention**  
**pour une sécurité renforcée à Châteaudun**

*Vendredi 20 décembre 2013*

Face aux cambriolages récents (plus d'une cinquantaine en un mois dans l'arrondissement de Châteaudun), la liste Châteaudun 2020 souhaite affirmer sa position face à un problème de sécurité qui préoccupe les Dunois.

Nous proposons 5 axes centrés sur la prévention qui promeuvent une sécurité renforcée pour les Dunois :

**1 - Mettre en place le dispositif "Voisin vigilant"**. Il s'agit de promouvoir au sein de nos quartiers (et sous-quartiers) un voisin qui est en mesure de faire remonter des alertes à la gendarmerie ou à la police municipale. Une convention entre la gendarmerie et notre commune de Châteaudun pourrait signée à cet effet ;

**2 - Diffusion de conseils de prévention\*** : il convient de développer les bons réflexes et de les diffuser davantage auprès des Dunois ;

**3 - Des réunions de sensibilisation ciblées** pourront être organisées en fonction des publics (personnes âgées, commerçants (en particulier sur les incivilités)...) avec la compagnie de gendarmerie de Châteaudun et la police municipale ;

**4 - Nous désignerons un référent sécurité au sein du conseil municipal** et pour ces problématiques de sécurité qui préoccupent les Dunois ;

**5 - Des diagnostics sécurité pour les entreprises et les commerçants** seront possibles afin de détecter les points forts et les points faibles et leur fournir ainsi des recommandations avec le concours des référents sûreté de la gendarmerie nationale.

Ces 5 axes jettent les bases d'une politique locale de prévention et de sécurité.

La ville de Châteaudun pourra également s'orienter vers un Contrat local de sécurité (CLS) qui recense les actions et les politiques à mener en matière de prévention et de sécurité.

Ce contrat sera renforcé et piloté par l'actuel Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD), présidé par le Maire et qui pourra être délégué au référent sécurité du conseil municipal de Châteaudun. Des groupes thématiques pourront se mettre en place, en fonction des besoins et des attentes des Dunois.

Nous tenons à saluer le travail mené par la gendarmerie et la police municipale de Châteaudun sur ces sujets. Equipée d'armes de 4<sup>ème</sup> catégorie, cette dernière doit disposer de ces équipements pour effectuer son travail.

Nous devons également œuvrer à mener une politique intercommunale de prévention et de sécurité.

La première des sécurités est le vivre ensemble, la connaissance de ses voisins et de son entourage. La deuxième relève de la prévention et de la sensibilisation.

La liste « Châteaudun 2020 » s'engage dans cette voie au service des Dunois.

Contact presse : [fabienverdier.chateaudun@gmail.com](mailto:fabienverdier.chateaudun@gmail.com)

# \*Contre les cambriolages<sup>1</sup>, ayez les bons réflexes !

## Protégez votre domicile

- Equipez votre porte d'un système de fermeture fiable, d'un viseur optique, d'un entrebâilleur.
- Installez des équipements adaptés et agréés (volets, grilles, éclairage automatique intérieur/extérieur, alarmes ou protection électronique...). Demandez conseils à un professionnel.
- N'inscrivez pas vos nom et adresse sur votre trousseau de clés.
- Lorsque vous prenez possession d'un nouvel appartement ou d'une maison, pensez à changer les serrures.
- Si vous avez perdu vos clés et que l'on peut identifier votre adresse, changez immédiatement vos serrures.
- Ne laissez pas vos clés sous le paillason, dans la boîte à lettres, dans le pot de fleurs... Confiez les plutôt à une personne de confiance.
- Fermez la porte à double tour, même lorsque vous êtes chez vous. Soyez vigilant sur tous les accès, ne laissez pas une clé sur la serrure intérieure d'une porte vitrée.
- De nuit, en période estivale, évitez de laisser les fenêtres ouvertes, surtout si elles sont accessibles depuis la rue.
- Ne laissez pas traîner dans le jardin, une échelle, des outils, un échafaudage...
- Avant de laisser quelqu'un pénétrer dans votre domicile, assurez-vous de son identité en utilisant le judas ou l'entrebâilleur de porte.

---

<sup>1</sup> Source : Site Internet du Ministère de l'Intérieur.

- En cas de doute, même si des cartes professionnelles vous sont présentées, appelez le service ou la société, dont vos interlocuteurs se réclament.
- Ne laissez jamais une personne inconnue seule dans une pièce de votre domicile.
- Placez en lieu sûr et éloigné des accès, vos bijoux, carte de crédit, sac à main, clés de voiture et ne laissez pas d'objets de valeur qui soient visibles à travers les fenêtres.
- Si vous possédez un coffre-fort, il ne doit pas être visible des personnes qui passent chez vous.
- Photographiez vos objets de valeur pour faciliter les recherches en cas de vol.  
*Notez le numéro de série et la référence des matériels, conservez vos factures, ou expertises pour les objets de très grande valeur.*

Signalez à la brigade de gendarmerie tout fait suspect pouvant laisser présager la préparation ou la commission d'un cambriolage.

Vous pouvez consulter le **correspondant sûreté** de notre département pour réaliser une consultation de sûreté de votre domicile.

## En cas d'absence durable

- Avisez vos voisins.
- Faites suivre votre courrier ou faites le relever par une personne de confiance : une boîte à lettres débordant de plis révèle une longue absence.
- Votre domicile doit paraître habité ; demandez que l'on ouvre régulièrement les volets le matin.
- Créez l'illusion d'une présence, à l'aide d'un programmeur pour la lumière, la télévision, la radio...
- Ne laissez pas de message sur votre répondeur téléphonique qui indiquerait la durée de votre absence. Transférez vos appels sur votre téléphone portable ou une autre ligne.

Dans le cadre des opérations "**Tranquillité vacances**" organisées durant les mois d'été (juillet et août), signalez votre absence à la gendarmerie ; des patrouilles pour surveiller votre domicile seront organisées.

## Si vous êtes victime d'un cambriolage

- Prévenez immédiatement la brigade de gendarmerie du lieu de l'infraction.  
Si les cambrioleurs sont encore sur place, ne prenez pas de risques inconsidérés ; privilégiez le recueil d'éléments d'identification (type de véhicule, langage, stature, vêtements...).
- Avant l'arrivée de la gendarmerie : protégez les traces et indices à l'intérieur comme à l'extérieur :
  - ne touchez à aucun objet, porte ou fenêtre ;
  - interdisez l'accès des lieux à toute personne, sauf en cas de nécessité.
- Déposez plainte au commissariat ou à la brigade de votre choix (article 5 de la Charte d'accueil du public). Munissez-vous d'une pièce d'identité.
- Faites opposition auprès de votre banque, pour vos chèquiers et cartes de crédits dérobés.
- Déclarez le vol à votre assureur.

Le dépôt de plainte après un cambriolage est essentiel. Il permet aux **cellules cambriolages** implantées de faire des recoupements et ainsi d'appréhender les malfaiteurs. Ces unités sont épaulées par des gendarmes formés en police technique et scientifique qui se déplacent sur chaque cambriolage pour relever les traces et indices.

# **Vous êtes victime d'un cambriolage :**

## **Composez le 17 ou le 112**

- Opposition carte bancaire : 0 892 705 705
- Opposition chéquier : 0 892 68 32 08
- Téléphones portables volés :
- SFR : 10 23
- Orange : 0 800 100 740
- Bouygues Telecom : 0 800 29 10 00